



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 21 août 2017

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Sécurité routière Bilan et programmation des contrôles routiers

#### **Bilan de la quinzaine du 7 au 20 août 2017 :**

Durant cette quinzaine, les forces de l'ordre ont réalisé **415 contrôles routiers** à l'occasion desquels **1 119 infractions** ont été relevées, dont **51 alcoolémies**.

**408 excès de vitesse ont, par ailleurs, été enregistrés.**

Ces contrôles ont conduit à :

- **28 permis de conduire ont été suspendus ;**
- **132 véhicules ont été immobilisés lors de ces contrôles.**

#### **Bilan depuis le 1<sup>er</sup> janvier**

Depuis le début de l'année, les forces de l'ordre ont réalisé **6 520 contrôles routiers** à l'occasion desquels **13 118 infractions** ont été relevées, dont :

- **8 959 excès de vitesse ;**
- **523 alcoolémies.**

Ces contrôles ont conduit à :

- **528 permis de conduire ont été suspendus ;**
- **1 359 véhicules ont été immobilisés lors de ces contrôles.**

Le préfet en appelle au civisme et à la responsabilité de chaque usager de la route. La sécurité de tous implique le respect des règles du code de la route et une conduite adaptée aux conditions extérieures (état de la route, trafic, conditions météo, etc.).

#### **Quelques règles essentielles de sécurité**

- Adaptez votre vitesse aux circonstances : lieux traversés, conditions de circulation et conditions climatiques, état de la chaussée, chargement du véhicule, état des pneus.

- La distance d'arrêt augmente avec la vitesse. Elle correspond à la distance parcourue pendant le temps de réaction du conducteur ajoutée à la distance de freinage du véhicule. Le temps de réaction varie de 1 à 2 secondes. La distance parcourue pendant ce délai augmente avec la vitesse. La distance de freinage du véhicule dépendra de l'état de la chaussée, mais surtout de la vitesse.

- Il est donc primordial de respecter les distances de sécurité. Sur la route, laissez au moins 2 secondes entre vous et le véhicule qui vous précède. Sur autoroute, maintenez une distance au moins égale à deux lignes blanches de la bande d'arrêt d'urgence.

- Redoublez de vigilance la nuit. Les feux de croisement n'éclairent qu'à 30 mètres. A 70 km/h, l'obstacle qui surgit dans la zone éclairée est inévitable.

### **Programmation de contrôles routiers**

Du 21 au 27 août 2017, les forces de l'ordre poursuivront les contrôles routiers.

Parmi ceux-ci, certains se dérouleront aux dates et lieux suivants :

21/8 : Privas

Veyras

Entre Saint Étienne de Fontbellon et Vals les Bains

22/8 : Soyons

D.2 – Entre Chomérac et Meysse

23/8 : D.104 - Entre Aubenas et Privas

24/8 : N.102 - Entre Le Teil et Aubenas

RN102 - Entre Saint-Didier-sous-Aubenas et Labégude

25/8 : Saint Péray

Privas

Coux

D.579 – Entre Vogüé et Ruoms

D.104 – Entre Lagorce et Largentière

26/8 : D.579 – Entre Vogüé et Ruoms

D.104 – Entre Lagorce et Largentière

27/8 : D.533 – Entre Lamastre et Saint Agrève

#### **Contacts presse :**

Cabinet du préfet – Pôle communication interministérielle

Téléphone : 04 75 66 50 16 - 04 75 66 50 09

Télécopie 04 75 66 50 93

Courriel : [pref-communication@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-communication@ardeche.gouv.fr)

